



Genève, le 19 mars 2021  
Aux représentantes et représentants  
des médias

### **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

## **COVID-19: le Conseil d'Etat soutient l'assouplissement prudent des mesures sanitaires**

**Le Conseil d'Etat prend acte des décisions annoncées ce vendredi par la Confédération. Il adaptera son arrêté du 26 février 2021 en conséquence. Le canton de Genève rejoint le Conseil fédéral sur la nécessité de reporter le calendrier des mesures d'assouplissement initialement prévu.**

Le Conseil d'Etat prend acte des décisions annoncées ce vendredi par la Confédération. Il adaptera son arrêté du 26 février 2021 pour y intégrer la possibilité de se réunir à dix personnes en intérieur. Le canton de Genève partage la préoccupation du Conseil fédéral face à l'évolution de l'épidémie de COVID-19 en Suisse: la situation exige des assouplissements plus graduels qu'initialement souhaité.

Le Conseil d'Etat mesure l'enjeu que représentait la réouverture des terrasses pour la population et les professionnels de la restauration. Toutefois, au vu de la situation actuelle, il rejoint la Confédération sur la nécessité d'un report de cet assouplissement. Il n'a pas non plus été possible, comme espéré il y a quelques semaines, de rouvrir de manière plus importante les lieux culturels et les salles de sport. Le Conseil d'Etat est conscient de l'inquiétude de ces milieux. L'office cantonal de la culture et du sport organisera à ce titre, le 25 mars prochain, une séance de présentation du dispositif d'aide de Suisseculture Sociale pour les artistes et les acteurs culturels du canton.

Le Conseil d'Etat rappelle également que les restrictions doivent être compensées par des aides financières. Il répète sa volonté de trouver des solutions simples, efficaces et lisibles pour les commerçants. Avec plus de 200 millions de francs versés à fonds perdus aux entreprises économiques et culturelles, Genève se situe en première position des cantons romands concernant les volumes financiers libérés à ce jour.

Malgré l'arrivée des beaux jours et une lassitude compréhensible en raison de la durée de la crise, la population est encouragée à ne pas relâcher sa vigilance. Se protéger soi-même et protéger les autres demeure vital pour éviter une troisième vague potentiellement plus contagieuse que les précédentes.

- [Arrêté du 19 mars 2021](#)

*Pour toute information complémentaire - MÉDIAS UNIQUEMENT:*

- *Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat, en contactant M. Emmanuel*

*Cuénod, chef du service communication et information, CHA, T. 079 681 54 27.*

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, en contactant M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.*